



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY

**REPORT de l'assemblée publique de consultation
aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur
le projet de règlement n° 229-2020 intitulé
« *Règlement sur les usages conditionnels* »**

Suite à la recrudescence de la COVID-19 notamment par transmission communautaire et qu'une seconde vague a commencée à déferler sur la province, le gouvernement Legault a annoncé, le 28 septembre 2020, que la région de Chaudière-Appalaches a malheureusement basculé de la zone orange à la zone rouge, soit le niveau d'alerte maximal.

Ainsi, l'assemblée publique de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 229-2020 intitulé « *Règlement sur les usages conditionnels* » qui était prévue le 19 octobre 2020 à 19h00 au Centre des loisirs situé au 3, rue Saint-François à Beaulac-Garthby (Québec) G0Y 1B0 est **reportée à une date ultérieure** encore inconnue à ce jour.

Un nouvel avis public sera publié conformément à la loi afin d'informer **les personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 229-2020** de la nouvelle date de l'assemblée publique de consultation lorsque celle-ci pourra avoir lieu compte tenu des circonstances exceptionnelles.

Nous sommes sincèrement désolés des inconvénients que cette situation pourrait causer. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration et nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations les plus distinguées.

DONNÉ À BEAULAC-GARTHBY, CE 08 octobre 2020.

PHILIPPE CÔTÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL